

Comité Exécutif des Experts VCA

Modification durée de validité diplômes Registre des T à R

1 TACHES A RISQUES DONT LA DUREE DE VALIDITE DU DIPLOME CHANGE

Le Comité Exécutif des Experts BeSaCC-VCA a décidé, pendant sa réunion du 05/06/2013, de modifier la durée de validité de certains diplômes de Tâches à Risques. Il s'agit des modifications suivantes:

LISTE DES TÂCHES À RISQUES AVEC EXAMEN OBLIGATOIRE DANS UN CENTRE AGRÉÉ

		DUREE DE VALIDITE ORIGINALE (en années)	NOUVEAU A PARTIR DU 01/09/2013 (en années)
IS-001	Travailler avec un chariot élévateur à fourche – expert	10	5
IS-003	Travailler avec un chariot à bras rigide	10	5
IS-031	Travailler avec un chariot télescopique rotatif	10	5
IS-032	Travailler avec un chariot télescopique rotatif avec fonction de levage	10	5
IS-004	Travailler avec un élévateur à nacelle sur camion	10	5
IS-005	Travailler avec un élévateur à nacelle automoteur	10	5
IS-006	Elinguer et guider des charges critiques	10	5
IS-007	Garde de sécurité en espace confiné	3	3
IS-081	Travailler avec une protection respiratoire indépendante (autonome et non autonome)	10	5
IS-082	Travailler avec une protection respiratoire indépendante non autonome	10	5
IS-010	Travailler sur des brides – monteur de brides	10	5
IS-013	Mesure et détection de substances dangereuses (EX-OX-TOX)	10	3

LISTE DES TACHES À RISQUES AVEC EXAMEN OBLIGATOIRE DANS UN CENTRE AGRÉÉ OU NON

		DUREE DE VALIDITE ORIGINALE	NOUVEAU A PARTIR DU 01/09/2013 (en années)
AV-006	Travailler avec une protection individuelle contre les chutes - base	indéterminée	10
AV-012	Eteindre avec des petits moyens d'extinction	indéterminée	10

Ces durées de validité adaptées s'appliquent aux diplômes dont l'examen s'est passé le ou après le 01/09/2013.

Les diplômes qui ont été délivrés avant cette date, gardent leur durée de validité originale.

Ces modifications entraînent que, pour les tâches dans le premier tableau, l'évaluation intermédiaire après 5 ans, expirera à partir du 01/09/2013. C'est que, à partir de ce moment, le candidat doit passer un nouvel examen de théorie et pratique après 5 ans.

2 TACHES A RISQUES DONT LA DUREE DE VALIDITE DU DIPLOME RESTE INCHANGEE

Pour les autres diplômes Tâches à Risques, la durée de validité reste inchangée, à savoir :

LISTE DES TACHES À RISQUES AVEC EXAMEN OBLIGATOIRE DANS UN CENTRE AGRÉÉ OU NON

		DUREE DE VALIDITE (en années)
AV-001	Travailler avec un chariot élévateur à fourche - base	10
IS-002	Travailler avec un reachtruck - expert	10
AV-002	Travailler avec un reachtruck - base	10
AV-003	Travailler avec un élévateur à ciseaux	10
IS-009	Travailler avec une protection individuelle contre les chutes - expert	3
AV-004	Elinguer et guider des charges non-critiques	10
IS-011	Travailler avec un pont roulant télécommande	10
IS-012	Travailler avec un pont roulant à cabine	10
AV-013	Travailler avec une grue mobile	10
AV-015	Travailler avec un camion grue	10
AV-021	Monteur d'échafaudages	10
AV-022	Contrôleur d'échafaudages	10
AV-005	Montage des constructions métalliques et installations industrielles	10
AV-011	Garde incendie (inclusivement AV-012 Eteindre avec des petits moyens d'extinction)	3

Pour tous les diplômes avec une durée de validité de 10 ans s'appliquent encore :
« A condition d'une évaluation intermédiaire par une personne compétente après 5 ans ».

NB: LA DUREE DE VALIDITE DES DIPLOMES B-VCA, VOL-VCA ET VIL-VCU NE CHANGE PAS!

		DUREE DE VALIDITE (en années)
B-VCA	Sécurité de Base VCA	10
VOL-VCA	Sécurité pour Cadres Opérationnels VCA	10
VIL-VCU	Sécurité pour les Intermédiaires et Dirigeants LSI	10